

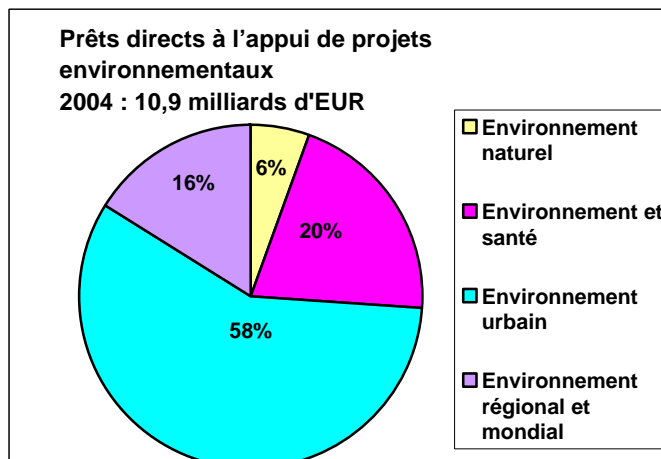
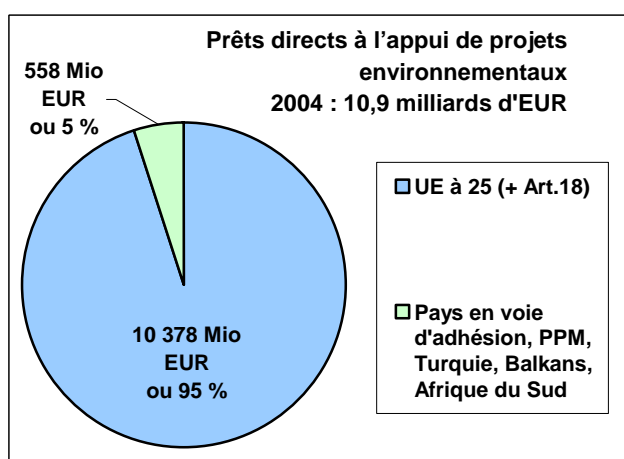
Les activités de la BEI dans le domaine de l'environnement en 2004

Un renforcement général des prêts en faveur de l'environnement

En 2004, les *prêts individuels*¹ accordés par la BEI en faveur de projets d'investissement en rapport avec l'environnement se sont élevés à un total de 10,9 milliards d'EUR, dont 10,4 milliards d'EUR dans l'UE à 25. Avec 9,8 milliards d'EUR de prêts en faveur du secteur de l'environnement dans les pays de l'UE à 15 et 600 millions d'EUR dans les dix nouveaux États membres, la Banque a consacré aux projets environnementaux 36,1 % du total de ses prêts directs dans l'UE à 25² (voir tableau 1), dépassant ainsi l'objectif opérationnel de 30 % à 35 % qu'elle s'était fixé. Ces 10,4 milliards d'EUR n'incluent pas les projets environnementaux de petite dimension mis en œuvre par des collectivités locales et financés au moyen de *prêts globaux*³. Dans les pays en voie d'adhésion (Bulgarie et Roumanie), ce pourcentage est même encore plus élevé. Dans les pays partenaires méditerranéens (PPM), la Banque a consenti au total 199 millions d'EUR de prêts directs en faveur de projets environnementaux. D'autres concours – 100 millions d'EUR pour un projet environnemental en Afrique du Sud, 55 millions d'EUR en faveur d'un projet en Turquie et 175 millions d'EUR de prêts dans les Balkans – ont aussi contribué à l'objectif global de la Banque visant à promouvoir le développement durable dans les pays partenaires.

Tableau 1 : Part des prêts en faveur de l'environnement en 2004 (en millions d'EUR)

	Prêts individuels	Objectif environnemental	%
UE à 25	28 775,90	10 378,00	36,10
Pays en voie d'adhésion	49,00	29,00	59,20
Total UE à 25 + pays en voie d'adhésion	28 824,90	10 407,00	36,10
Pays tiers	2 622,70	529,00	20,20
Total	31 447,60	10 936,00	34,80



¹ Financements directs de la BEI en faveur de projets de grande envergure (supérieurs à 25 millions d'EUR)

² Cet objectif est inscrit dans le Plan d'activité de la Banque (PAB), qui place la protection et l'amélioration de l'environnement parmi les principales priorités opérationnelles de la BEI.

³ Les prêts globaux sont des financements indirects fournis par la BEI sous la forme de lignes de crédit mises à la disposition d'institutions financières, qui se chargent d'en rétrocéder le produit en faveur de projets d'investissement de petite ou moyenne dimension d'un coût total compris entre 40 000 EUR et 25 millions d'EUR et répondant aux critères de la BEI.

Faits marquants de l'activité de prêt en faveur de l'environnement⁴

En 2004, plus de la moitié des fonds prêtés par la Banque au titre de l'environnement ont été dévolus à l'**environnement urbain** dans l'ensemble de l'UE, soit 6,1 milliards d'EUR, dont 2,3 milliards d'EUR pour des projets de transports publics urbains – métro, métro léger, tramway – et 3,2 milliards d'EUR pour des **programmes de rénovation urbaine**. Ces prêts ont essentiellement servi à appuyer des programmes d'investissement mis en œuvre par des régions ou des grandes villes. La Banque a également soutenu un très grand nombre de projets dans le domaine du logement social et de la rénovation d'établissements d'enseignement dans toute l'UE.

En 2004, la Banque a fourni 2,2 milliards d'EUR de financements (dont environ 90 % dans l'UE à 25) en faveur de projets susceptibles d'améliorer l'environnement en termes de **qualité de l'air et de l'eau** (réseaux d'eau et d'assainissement) et d'avoir un impact direct sur la santé humaine et sur le milieu naturel. La BEI a prêté 600 millions d'EUR en faveur de projets dans les secteurs du **traitement des déchets solides et dangereux**, de la **dépollution de sites** industriels (Tunisie) et de la **protection contre les inondations** (Land de Basse-Saxe, Allemagne).

En 2004 la BEI a financé des projets pour un montant de 1 milliard d'EUR dans les domaines des **économies d'énergie et de la substitution interénergétique** et consenti pour 600 millions d'EUR de prêts en faveur de projets de **transports durables** (chemins de fer). Presque tous ces projets étaient situés dans l'UE à 25.

Changements climatiques

Au début de 2004, la Banque a lancé trois nouvelles initiatives dans le domaine des changements climatiques :

- le Mécanisme de financement relatif aux changements climatiques (MFCC) qui, au moyen d'une enveloppe de 500 millions d'EUR – dont 100 millions d'EUR réservés à des projets relevant du Mécanisme pour un développement propre (MDP) ou du Mécanisme de mise en œuvre conjointe (MOC) – doit venir en aide aux entreprises européennes participant au système communautaire d'échange de quotas d'émission, effectif depuis le 1^{er} janvier 2005 ;
- le Mécanisme d'assistance technique relatif aux changements climatiques (MATCC), doté d'une enveloppe de 10 millions d'EUR, qui permettra de fournir des financements conditionnels non remboursables pour la préparation de projets relevant du MOC et du MDP ;
- enfin, le Fonds carbone paneuropéen (FCPE), dont la mise au point détaillée est en cours de discussion avec la Banque mondiale.

L'année 2004 a été une année de préparation, durant laquelle la Banque a élaboré des Principes opérationnels pour le MFCC et pour le MATCC. Concernant le MOC et le MDP, la Banque a identifié un petit nombre de projets susceptibles de générer des crédits carbone dans le cadre du MATCC mais qui ne seront pas finalisés avant 2005 au plus tôt. En 2004, la Banque mondiale et la BEI ont aussi collaboré étroitement en vue de la création d'un Fonds carbone paneuropéen (FCPE), collaboration qui s'est concrétisée par la signature, en décembre 2004, d'un protocole d'accord à cette fin. Le FCPE sera le premier fonds multilatéral instauré spécifiquement pour aider les États membres de l'UE et les grandes entreprises européennes – les investisseurs auxquels il s'adresse – à respecter leurs obligations respectives en matière d'émissions de gaz à effet de serre conformément à la législation communautaire et à la politique de l'UE relative aux changements climatiques dans le cadre du Protocole de Kyoto.

Énergies renouvelables (ER)

En 2003 la Banque avait déjà atteint son objectif visant à doubler le montant de ses financements dans le domaine des énergies renouvelables en proportion de son financement total à l'appui du secteur de l'énergie (de 7 % en 2002 à 15 % en 2003). Afin de mieux contribuer à la réalisation des objectifs de l'UE dans le sens d'un plus grand recours aux énergies renouvelables et d'une réduction des émissions de gaz à effet de serre, la Banque s'est engagée en 2004 à accroître son soutien aux énergies renouvelables de façon qu'il représente jusqu'à 50 % de ses financements en faveur de nouveaux projets de production d'électricité dans

⁴ Étant donné que certains projets répondent à plusieurs sous-objectifs, l'addition des différentes rubriques ne donne pas de résultat significatif.

l'UE à 25 d'ici 2010. Cette mesure est conforme à l'objectif de l'UE qui vise à porter à 22 % la part des énergies renouvelables dans la production d'électricité. Compte tenu de la tendance actuelle, quelque 700 millions d'EUR par an devraient ainsi être affectés, d'ici 2010, à la production d'électricité d'origine renouvelable afin de réaliser ce nouvel objectif. Un objectif similaire sera appliqué aux prêts en faveur de la création de capacités de production à partir de sources d'énergie renouvelables à l'extérieur de l'UE.

En 2004, les prêts de la Banque en faveur de projets relatifs aux énergies renouvelables ont totalisé quelque 287 millions d'EUR. Plusieurs autres projets de ce type, représentant un montant total d'environ 500 millions d'EUR, ont en outre été approuvés – mais non encore signés – par le Conseil d'administration de la Banque en 2004. La BEI cherche maintenant à diversifier davantage ses prêts au secteur des énergies renouvelables en s'intéressant à d'autres technologies nouvelles pour compléter les composantes hydroélectrique et éolienne qui dominent actuellement son portefeuille de projets dans le domaine des ER.

Afin de promouvoir le développement des énergies renouvelables, la Banque, dans le droit fil du programme de Lisbonne et de sa propre politique de soutien à la recherche-développement et à l'innovation (RDI), envisage également d'accroître le financement de projets relatifs aux ER qui font intervenir des technologies nouvelles et innovantes présentant un potentiel avéré pour devenir économiquement viables dans un délai raisonnable, comme les concentrateurs solaires (y compris les systèmes hybrides), les applications énergétiques de l'hydrogène et les piles à combustibles, les biocarburants et les applications de l'énergie marine (énergies houlomotrice et marémotrice). Dans cette approche, les critères de viabilité économique des investissements dans le domaine des énergies renouvelables devraient intégrer des effets réduits, tels que l'atténuation du risque lié au prix du pétrole, la préservation des ressources naturelles, la diversification des sources d'énergie et la réduction de la dépendance envers les importations de combustible.

Initiative de l'UE dans le domaine de l'eau

La Banque appuie les engagements de l'UE à l'égard des Objectifs des Nations Unies pour le millénaire. Au travers de la nouvelle Facilité ACP-UE pour l'eau, dotée de 500 millions d'EUR (dont 250 millions d'EUR déjà alloués en novembre 2004), la Banque entend augmenter substantiellement son activité dans le secteur de l'eau (approvisionnement en eau, traitement des eaux usées et assainissement) dans les pays ACP. La Banque travaille déjà sur une réserve d'une demi-douzaine de projets relatifs au secteur de l'eau. La BEI contribue ainsi à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement en améliorant, pour les populations des pays ACP, l'accès à l'eau potable et aux services d'assainissement.

Pour plus d'informations sur la BEI, visitez le site internet www.eib.org.

*Contacts Presse: Service de presse, press@eib.org, Tél: +352 43 79 31 51; Fax: +352 43 79 31 91
Questions générales: Infodesk BEI, info@eib.org; Tél: +352 43 79 31 22; Fax: +352 43 79 31 91*